

## FORMATION DES REFERENT.E.S EMPLOYEURS ET CSE EN MATIÈRE DE SEXISME ET DE HARCELEMENT SEXUEL

### Agissements sexistes, harcèlement sexuel, de quoi parle-t-on ? Comment exercer sa mission de référent ?

Après avoir affirmé **l'interdiction de tout agissement sexiste** dans l'entreprise et obligé les employeurs à prendre des mesures concrètes et préventives, le législateur va encore plus loin. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, **la loi du 5 septembre 2018** impose aux entreprises (d'au moins 250 salariés) et à tous les Comités Sociaux et Economiques de **désigner un.e référent.e** pour accompagner la ou le salarié.e victime de propos ou comportements sexistes ou sexuels et de les former pour accomplir leur mission.

Pour répondre aux obligations exigées par le législateur, **Marie-Hélène JORON** (juriste en droit social) créatrice du jeu « **AGISSEMENT SEXISTE NON MERCI®** » et **Noémie LE MENN** (psychologue du travail/coach) auteure du livre « **Libérez-vous des réflexes sexistes au travail** » ont conçu une formation d'**une journée**, aux méthodes pédagogiques innovantes... et surtout efficaces !

#### « Un jeu et un livre pour se libérer du sexisme au travail ».



En jouant **LE MATIN** au jeu « **AGISSEMENT SEXISTE NON MERCI®** » les participant.e.s explorent de façon ludique, **les aspects règlementaires et les ressorts psychologiques du sexisme**. Ils doivent identifier des situations de sexisme dans les différents lieux de l'entreprise et réfléchir ensemble sur les meilleures réactions et les éventuelles sanctions. Des explications sont apportées sur les leviers et les freins psychologiques.



Et pour compléter leurs connaissances, le livre « **Libérez-vous des réflexes sexistes au travail** » est remis à chaque participant.e !

**L'APRES-MIDI** est consacrée à des mises en situation ; autour de situations concrètes (par exemple une salariée vient vous voir car son manager lui fait des « avances » qui la rendent mal à l'aise, ou encore, une personne ne peut plus supporter les blagues misogynes racontées par ses collègues...), des conseils pragmatiques et sécurisés sont donnés afin de pouvoir agir dans le respect de la loi et des personnes impliquées (victime comme auteur).

## OBJECTIFS

- Satisfaire aux obligations légales
- Identifier les situations interdites
- Comprendre les mécanismes et les ressorts psychologiques du sexisme
- Savoir écouter la victime et évaluer la matérialité des faits
- Initier et mener une enquête
- Savoir orienter les salariés

## LES « + » DE LA FORMATION :

- Les participant.e.s apprennent en jouant et en vivant des situations très concrètes !
- L'association d'un jeu pédagogique et d'un livre\* pour faire prendre conscience du sexisme, et de ses effets.
- Les conseils de 2 spécialistes chacune dans leur domaine – droit et psychologie - qui permettent de bien appréhender son rôle de référent dans le respect des personnes et de la réglementation.

\*Remis à chaque participant.e

## PUBLIC CONCERNE

- Référent.e.s égalité / agissements sexistes / harcèlement sexuel
- Référent.e.s du CSE
- Responsables RH

## INTERVENANTES

- [Marie-Hélène JORON](#) est conseil, formatrice en Ressources Humaines et en droit social. Elle a créé le jeu « **AGISSEMENT SEXISTE NON MERCI**® ». Elle accompagne les acteurs de l'entreprise dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière d'égalité professionnelle F/H. Elle a créé et dirige le cabinet de conseil et de formation [PERENNI'TEAM RSE](#)
- [Noémie LE MENN](#) est psychologue du travail (n°ADELI: 75932431-2) et coach. Elle a accompagné plus de 450 personnes (nombreuses références). Elle est l'auteure du livre « Libérez-vous des réflexes sexistes au travail » et d'un concept original de coaching du féminin. Elle a créé et dirige le cabinet [upchange CONSEIL & COACHING](#)

---

[www.up-change.com](http://www.up-change.com) [noemie.lemenn@up-change.com](mailto:noemie.lemenn@up-change.com) 06 87 02 02 40

La convention de formation est établie par PERENNI'TEAM RSE - SAS au capital de 1000 euros

Siège social : 2 chemin des Biloises – 78380 BOUGIVAL

819 731 829 R.C.S. VERSAILLES - SIRET : 81973182900019 – TVA intracommunautaire : FR 89 819731829

Enregistré sous le n° 11 788318378 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.